



ASSOCIATION FRANCAISE DES PROFESSIONNELS DES GAZONS

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MATMUT STADIUM DE LYON GERLAND

Jeudi 30 Janvier 2020

Le Jeudi 30 Janvier 2020 à partir de 12 H 00, les adhérents de la Société Française des Gazons se sont réunis à Lyon (69), au Matmut Stadium de Lyon Gerland, sur convocation adressée le 30 Décembre 2019.

La feuille de présence a été signée par les adhérents et par les représentants des membres non présents ayant valablement adressé pouvoir.

Le Président fait savoir que 74 personnes sont présentes et/ou représentées, dont 36 membres actifs sur 66 que compte la Société Française des Gazons..

Il constate que l'Assemblée réunissant les conditions imposées par les statuts pour un quorum fixé à 30 % des membres (article 11.2 des statuts), est légalement constituée et peut valablement délibérer.

-ooOoo-

Un dossier de réunion a été remis à chaque adhérent, après signature de la feuille de présence, comprenant :

- l'ordre du jour de l'Assemblée,
- le rapport d'activité – exercice 2019,
- le rapport financier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- les missions et le budget 2020

Après avoir accueilli et remercié de leur présence les participants, Jean-Marc Lecourt, le Président, les invite à passer à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour. Jean-Marc Lecourt, Président et Bénédicte Ratel, Directrice de la SFG donnent lecture du rapport d'activité et des comptes arrêtés au 31 Décembre 2019 et des missions et budgets 2020.

Une interruption de séance aura lieu après la lecture et les votes concernant l'exercice 2019, pour une AGE concernant la fusion/absorption de Progazon par la SFG.



SFG – ASSOCIATION FRANCAISE DES PROFESSIONNELS DES GAZONS

44 Rue du Louvre – 75001 PARIS

Tél. 01.40.26.45.66 – Courriel : contact@gazonsfg.org

Site Internet : www.gazonsfg.org

Rapport Moral et Financier

Exercice 2019 - Missions et Budgets 2020

Introduction :

« La vocation de la SFG – Association des Professionnels des Gazons, est de promouvoir science et technique, et également de vulgariser les connaissances ».

Depuis plus de 40 ans maintenant, notre Association tente de relever ce défi, et force est de constater qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. À la veille d'une nouvelle édition du fascicule 35, de l'extension de la loi Labbé, les gazons qu'ils soient d'agrément ou à vocation sportive suscitent interrogations quant à leur entretien voire maintien, alors qu'ils permettent nombre de solutions alternatives au désherbage ou environnementales.

Les solutions sont souvent évidentes, mais techniques et demandent informations et formations pour être appliquées.

Lors du dernier épisode caniculaire, il est apparu de plus en plus évident pour tous que le végétal dont les gazons, est essentiel à la vie. Faut-il encore faire les bons choix et lui permettre de se développer et de subsister dans des milieux parfois hostiles alors qu'il est privé d'eau d'arrosage bien que celle-ci soit disponible mais peu gérée.

Plus que jamais, Il est indispensable de promouvoir les gazons et leurs bienfaits.

Nos objectifs :

- Elargir l'usage des gazons, pelouses, prairies urbaines, espaces enherbés,
- Renouveler l'image des gazons dans toutes leurs dimensions,
- Chiffrer les bienfaits des gazons dans chacun de leurs usages,
- Anticiper les évolutions des marchés,
- Développer le label Pelouse Eco-Durable pour l'ensemble de notre filière.

Tout en maintenant la transparence de nos comptes, notre esprit interprofessionnel et le respect de notre charte déontologique.

Bénédicte Major-Ratel
Directrice

Jean-Marc Lecourt
Président

EXERCICE 2019

La SFG ... Des missions, des femmes et des hommes ...

La création de la La Société Française des Gazons remonte aux années 1970, période où la « Recherche Agronomique »(INRA) et « le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs » désirent développer l'étude du gazon en France, au sein de la La Société Nationale d'Horticulture de France, la SNHF.



Compte tenu de l'évolution rapide du domaine des gazons et de la nécessité de donner un nouvel essor et une structure plus adaptée à ce groupement de professionnels, la La Société Française des Gazons est constituée le 31 Janvier 1984, tout en gardant son adhésion à la SNHF.

« Son but est de développer la pratique de toutes actions en faveur des gazons et notamment aider à perfectionner la culture des gazons de tous usages ; améliorer les connaissances, provoquer leur rassemblement, organiser leur échange et leur diffusion, développer des relations avec d'autres pays ayant les mêmes buts ».

Au 31 Décembre 2019, la SFG, compte 66 adhérents, dont les activités professionnelles, métiers, expériences, parcours professionnels, notoriétés, nous confèrent le statut d'association représentative et reconnue de la filière gazon auprès du monde des espaces verts et des institutions.

A ce titre, la SFG est régulièrement sollicitée pour représenter et intervenir dans des manifestations professionnelles diverses (salons, colloques, conférences, ...).

La SFG répond également à de nombreuses demandes de la Sociétés ou d'étudiants.

L'association fonctionne grâce au bénévolat de ses adhérents. Nous devons tenir compte du nombre et de la disponibilité des bénévoles et rassembler pour avoir plus d'efficacité. Un Conseil d'Administration représentant les catégories professionnelles et les services de l'Etat ou organismes, définit les grandes lignes des actions à entreprendre.

Le bureau, élu chaque année, est chargé de la mise en œuvre des actions.

La direction est assurée en permanence, ce qui permet d'avoir des liaisons et des opérations rapides et régulières.

Elargir l'audience est un des challenges que doit relever la SFG ; Il passe notamment par l'intérêt des travaux actuels de notre association.

Elargir son audience, mais également intensifier son action en toute indépendance, diversifier ses activités, communiquer, tels sont les impératifs de la SFG, partant du constat qu'elle est encore insuffisamment connue et que, pour de trop nombreuses personnes, elle ne représente qu'une la Société de services dont la vocation se limite à organiser des conférences et des visites.

Ces objectifs sont à atteindre pour assurer la pérennité de l'association. Chacun doit s'investir à l'exemple des membres de la SFG qui bénévolement ont entre autres réussi les publications remarquables de l'Encyclopédie des Gazons, d'Hymega 1.1® et des cahiers techniques.

Au niveau européen, la SFG est une structure originale assurant des contacts avec les techniciens d'autres pays.

La participation active de tous ses adhérents doit en assurer le développement et la continuité afin de maintenir au sein de notre pays la notion que le gazon, quelle que soit son utilisation, gardera toujours une valeur utilitaire et esthétique qui lui donne une place de choix dans la qualité de la vie et de l'environnement.

La SFG ... Des relations et des rencontres ...

- En 2019, La Société Française des Gazons a organisé sa Journée technique, le 31 Janvier 2019, au SCO d'Angers (49). 92 personnes ont participé à cet évènement (journalistes, intervenants, professionnels). Les sujets suivants ont été abordés :
 - Le feuillet « pyricularia » après l'été 2018 – Ollivier Dours
 - La gestion de l'eau – Christophe Subileau
 - Les opérations mécaniques – Cyril Gateau
 - Le bio contrôle – Nicolas Marquet
 - Les biostimulants – Ludovic Faessel
 - Préparation des pelouses pour La Coupe du monde de football féminine 2019 – Raymond Chapelon et Claude Cudey
 - Visite technique du Stade Raymond Kopa - SCO d'Angers
 - Assemblée Générale Statutaire

- Tout au long de l'année, François Brouillet a représenté la SFG auprès de l'IOG et la FFF. La SFG souhaite conclure un partenariat avec l'IOG, afin de pouvoir proposer un programme de formation à l'entretien du gazon sur le marché français. Des points d'interrogation et de précisions restent encore à finaliser. Une réflexion de fond doit être menée, concernant la charge de travail, la charge financière et l'organisation de cette nouvelle activité au sein de la SFG.

- La commission Hydroseeding n'a pas été relancée tel que souhaitée, mais plusieurs contacts et communication ont été pris et diffusés durant cette année 2019.

- La SFG a pris connaissance des différentes communications relatives au projet de dispositif réglementaire correspondant à l'extension de la loi Labbé concernant l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires en JEVI

- Une réflexion a été menée concernant l'évolution de la SFG : l'absorption de Progazon, détenteur du label « Pelouse Eco Durable », qui impliquerait pour la SFG de créer un nouveau collègue, afin de développer l'audience du PED (nouvelles utilisations semencières : enherbement non-fourragère, végétalisation, ... et nouvelles utilisations produits ou services autres que semences), ainsi légitimé par des professionnels utilisateurs, et de mieux communiquer en multipliant les canaux (réseaux sociaux, internet, salons, conférences, ...), en améliorant sa visibilité.

Ce regroupement est un avantage quant à la mutualisation des compétences et du savoir-faire en matière de gazon, et permettra à la SFG de développer une nouvelle compétence.

La SFG – Communication

Le site internet www.gazonsfg.org :

Tout au long de l'année, un travail sur la refonte du site internet a été effectué en lien avec notre webmaster. Le Conseil d'Administration a validé le dernier projet de refonte.

La mise en ligne de l'ensemble de nos supports (note d'humeur, coulée verte, ...) a permis un meilleur référencement du site internet et un lectorat plus nombreux.

Il sera mis en ligne au 1^{er} trimestre 2020



La page Facebook – La Société Française des Gazons :

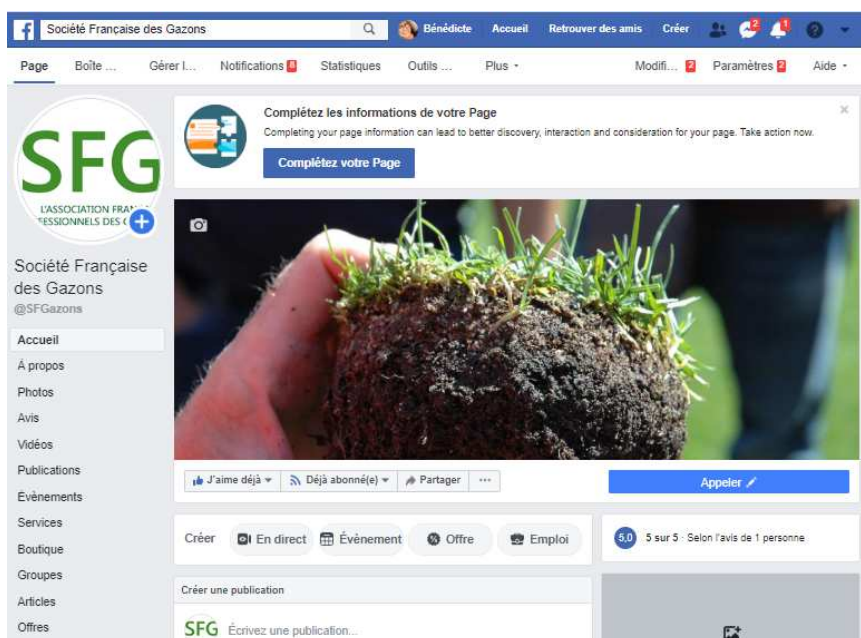
Depuis janvier 2019, la page facebook a été réactivée. L'ensemble de communications paraissent sur cette plateforme.

2050 personnes sont abonnées à notre page et suivent nos actualités.



nos

A ce jour, la page SFG a reçu 2015 mentions « j'aime », et 2035 abonnés.

Société Française des Gazons
@SFGazons

Accueil
À propos
Photos
Avis
Vidéos
Publications
Événements
Services
Boutique
Groupes
Articles
Offres

Créer une publication

SFG Écrivez une publication...

Les notes d'humeur : 10 Notes sont parues

- La formation des agents dans la fonction publique territoriale
- Pistes pour permettre aux responsables de surfaces engazonnées de haut niveau, de réduire le recours aux spécialités phytopharmaceutiques
- Le catalogue officiel spécifique pour les variétés à gazon
- Demain la filière du paysage sera connectée à vos réalités
- L'hydromulching, une technique de pointe pour la R&D
- Les biostimulants, les outils pour mieux comprendre et mieux choisir
- Les 3 P de l'Hydromulching
- Paysalia, le salon leader du Paysage
- Paysalia, le parcours Wellgreen

- Conférence « Biostimulants et produits de biocontrôle : Quand, comment et pourquoi les utiliser sur gazon ? »
- Journée technique du 30 Janvier 2020

2 Coulées Vertes ont été publiées en 2019.

Les salons professionnels et médias

La SFG a participé au Salon de l'Agriculture, sur le plateau TV #Villagesemences, via une intervention de Jean-Marc Lecourt.

La SFG était présente sur le salon Paysalia (Décembre 2019) et a organisé une conférence sur les biostimulants et les produits de biocontrôle (N. Marquet et S. Grolleau). La SFG est intervenue sur la conférence du Gnis concernant le Zero Phyto, via la présence de Pierre Joly et de Jean-Marc Lecourt.



La plaquette faisant la promotion de la SFG – Association des professionnels des Gazons a été éditée en 2018, a été mise à disposition sur différents salons professionnels, via ses adhérents. Ce document est destiné à être distribué lors des différentes manifestations et salons professionnels.

Enfin, La SFG a été contactée à plusieurs reprises par divers médias, afin de donner son avis sur différents sujets d'actualité en lien avec le gazon.

La SFG ... Le Rapport financier au 31 Décembre 2019

SITUATION NETTE AU 31 DECEMBRE 2019		
Banque au 31 Décembre (compte courant et placements)		55 655,19 €
. Solde compte courant		13 033,22 €
. Compte livret		42 587,73 €
. Caisse		0,00 €
- Livret APGP		34,24 €
. Résultat brut		730,30 €
Produits à recevoir N		0,00 €
Charges à payer N		13 080,00 €
SITUATION NETTE AU 31 DECEMBRE 2019		42 575,19 €

SFG - COMPTES au 31 DECEMBRE 2019	BUDGET 2019	EXERCICE 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	55 500,00 €	46 495,00 €
Adhésions et supports année en cours	28 500,00 €	16 025,00 €
- Adhésions		15 940,00 €
- Ventes support		85,00 €
Réunions Extérieures	10 000,00 €	10 420,00 €
- Journée Technique		10 420,00 €
- Visites Techniques		0,00 €
Conventions	17 000,00 €	17 000,00 €
- Progazon		17 000,00 €
- Excellence Végétale		
Divers Produits	0,00 €	3 050,00 €
- Divers		3 050,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION	55 500,00 €	45 764,70 €
Frais de fonctionnement	31 000,00 €	28 458,78 €
- GNIS -Loyer		3 600,00 €
- GNIS - Fournitures		3 009,89 €
- Matériel Informatique		
- Téléphonie		1 688,89 €
- GNIS - Prestations Bénédicte Ratel		20 160,00 €
Communication	0,00 €	0,00 €
- Brochure		
Site Internet	10 000,00 €	4 786,00 €
- Maintenance, hébergement, webmastering, site internet		4 786,00 €
Réunions Extérieures	10 000,00 €	10 944,83 €
- Assurance		734,27 €
- Journée Technique		10 210,56 €
- Visites Techniques		
Réunions Internes	1 500,00 €	672,06 €
- Frais de réunions et déplacement		672,06 €
Salons Professionnels	2 000,00 €	421,15 €
- Salons		421,15 €
Divers	1 000,00 €	481,88 €
- Cotisations diverses		415,00 €
- Dons et pourboires		
- frais de banque		66,88 €
- Impôts la Société n-1		
- Divers		
Charges Constatées d'Avance		
RESULTAT BRUT		730,30 €

Vote des résolutions pour clôture de l'exercice 2019

Projet résolution n°1 : L'Assemblée Générale valide le procès-verbal de la précédente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Janvier 2018.

Nombre de votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Projet résolution n°2 : Après présentation du rapport d'activités 2019, l'Assemblée Générale donne son approbation des actions et orientations de l'association, prises par le Conseil d'Administration en 2019.

Nombre de votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Projet résolution n°3 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier présenté par le Trésorier de l'association, décide d'approuver les comptes 2019, tels qu'ils ont été présentés.

Nombre de votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La SFG ... Les élections 2020

- **Collège Utilisateurs** : **9 postes d'administrateurs** sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années
Monsieur MARQUET a fait acte de candidature auprès du secrétariat de la SFG.

Administrateurs « Utilisateurs »	
Inscrits	36
Votants	36
Nicolas MARQUET	36 – Elu pour 3 ans

- **Collège Fournisseurs** : **7 postes d'administrateurs** sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années

- La Société COMPO Expert (représentée par M. Grolleau), La Société CELTIC (représentée par M. Laborier), La Société EURO TEC (représentée par Monsieur Lignier), La Société HYDRAPARTS (Représentée par M. Brouillet), La Société NATURAL GRASS (représentée par M. Giraud), La Société NATURALIS (représentée par M. Ostrowski), La Société SOUFFLET VIGNE (représentée par M. Joly) ont fait acte de candidature auprès du secrétariat de la SFG.

Administrateurs « Fournisseurs »	
Inscrits	36
Votants	36
COMPO EXPERT – M. Grolleau	36 voix, élu pour 3 ans
CELTIC – M. Laborier	36 voix, élu pour 3 ans
EURO-TEC – M. Lignier	36 voix, élu pour 3 ans
HYDRAPARTS – M. Brouillet	36 voix, élu pour 3 ans
NATURAL GRASS – M. Giraud	36 voix, élu pour 3 ans
NATURALIS – M. Ostrowski	36 voix, élu pour 3 ans
SOUFFLET VIGNE – M. Joly	36 voix, élu pour 3 ans

- Collège Prescripteur Individuel: 4 postes d'administrateurs** sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années
Messieurs ANGOUJARD et RAGONNET ont fait acte de candidature.

Administrateurs « Fournisseurs »	
Inscrits	36
Votants	36
Monsieur ANGOUJARD	36 voix, élu pour 3 ans
Monsieur RAGONNET	36 voix, élu pour 3 ans

- Collège Gazon de Placage: 2 postes d'administrateurs** sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années
Aucune candidature n'est parvenue au Secrétariat avant l'AG

Administrateurs « Utilisateurs »	
Inscrits	36
Votants	

La SFG ... Ces acteurs qui vous représentent ...

Le Conseil d'administration élu le 30 Janvier 2020

Rappel des statuts modifiés en Mars 2009

Article 9 – Le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors de la présence des intéressés : des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

9.1 – Composition

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au maximum de 40 membres actifs, personnes physiques élues ou désignées, représentant des collèges d'activité, des services de l'Etat, organisme ou fédérations selon le règlement intérieur.

- Les membres désignés (au nombre maximum de 10) sont maintenus en place jusqu'à désignation éventuelle d'un autre représentant par le service auquel ils appartiennent.
- Les membres élus (maximum 30) composés de 11 utilisateurs, 11 fournisseurs, 6 prescripteurs-individuels, 2 producteurs de gazons de placage. Ils sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale Ordinaire.

Membres désignés d'office :

Julien Bouffartigue – Gnis
François Deneufbourg – Fnams
L'EA

Collège « Utilisateurs » : 11 postes

Thierry Deman
Jean-Marc Legrand
Nicolas Marquet

Collège « Fournisseurs » : 11 postes

Société BARENBRUG, représentée par Michel Gaudillière
Société COMPO Expert, représentée par Stéphane Grolleau
Société CELTIC, représentée par Monsieur Laborier
Société DLF France, représentée par Jean-Marc Lecourt
Société EURO TEC, représentée par Christophe Lignier
Société HYDRAPARTS, représentée par François Brouillet
Société NATURAL GRASS, représentée par Romain Giraud
Société NATURALIS, représentée par Serge Ostrowski
Société SOUFFLET VIGNE, représentée par Pierre Joly
Société TEAM GREEN, représentée par Frédéric Lefebvre

Collège « Prescripteurs-Individuels » : 6 postes

Gérard Angoujard
Laurent Mignonneau
Alexandre Ragonnet
Christophe Subileau

Collège « Gazon de Placage » : 2 postes

INTERRUPTION DE SEANCE POUR TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Reprise de l'Assemblée Générale Ordinaire

La SFG ... Les actions et budget 2020

« Le gazon naturel pour pelouse sportive devient un secteur de Haute Technologie. Il faut fédérer, former, se faire connaître »

- Notre Vision : Proposer des solutions novatrices et responsables
- Notre Mission : Notre Équipe solidaire et innovante apporte au monde d'aujourd'hui et de demain un environnement plus vert et plus sain.
- Nos Valeurs : Privilégier le dialogue avec les parties prenantes et faire s'exprimer la recherche de l'intérêt général par rapport à un intérêt individuel.

- La SFG doit s'engager
- La SFG doit se présenter
- La SFG doit s'institutionnaliser
- La SFG doit poursuivre ses actions de formation
- La SFG doit s'investir dans le partenariat
- Le terme SFG doit être parlant !

La SFG en 2020, poursuivra l'ensemble des travaux entrepris depuis plusieurs années :

- La commission Hydroseeding reprendra une activité
- Les contacts avec l'IOG et la FFF se poursuivront

Au vu de l'absorption de Progazon, un collège sera créé et devra élire son représentant.

Il travaillera sur :

- L'évolution du cahier des charges Pelouse Eco Durable
- La mise en place d'une communication spécifique sur ce label

Enfin, la SFG sera présente sur les différents salons professionnels tel que Salon Vert à Bavielle, et visitera les salons ayant un intérêt relationnel avec notre structure.

La diffusion des Notes d'Humeur, de la Coulée Verte – revue de presse, sera poursuivie et la mise à jour régulière de sa page Facebook et de son site internet.

La SFG poursuivra différents travaux en collaboration avec d'autres organisations professionnelles.

Le Budget 2020

SFG	BUDGET 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	53 500,00 €
Adhésions et supports année en cours	15 000,00 €
Réunions Extérieures	10 000,00 €
Conventions	28 500,00 €
Divers Produits	0,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION	53 500,00 €
Frais de fonctionnement	29 200,00 €
Communication	1 000,00 €
Site Internet	5 000,00 €
Réunions Extérieures	13 800,00 €
Réunions Internes	2 000,00 €
Salons Professionnels	1 500,00 €
Divers	1 000,00 €

Vote des résolutions pour l'exercice 2020

Projet de résolution n° 4 : Après sa présentation, l'Assemblée Générale donne son approbation sur le plan d'actions et le budget prévisionnel 2020

Nombre de votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Projet de résolution n° 5 :

- L'Assemblée Générale renouvelle la désignation d'un délégué qui pourra signer au nom du délégant (Président), en sus de Jean-Marc Lecourt. Le montant est plafonné à 5.000 € (cinq mille euros).
- Le Président, propose avec son accord, que Madame Bénédicte RATEL soit désignée en tant que délégué.

Nombre de votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
MATMUT STADIUM DE LYON GERLAND
Jeudi 30 Janvier 2020**

Le Jeudi 30 Janvier 2020 à partir de 12 H 30, les adhérents de la Société Française des Gazons se sont réunis à Lyon (69), au Matmut Stadium de Lyon Gerland, sur convocation adressée le 30 Décembre 2019.

La feuille de présence a été signée par les adhérents et par les représentants des membres non présents ayant valablement adressé pouvoir.

Le Président fait savoir que 74 personnes sont présentes et/ou représentées, dont 36 membres actifs sur 66 que compte la Société Française des Gazons..

Il constate que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunissant les conditions imposées par les statuts pour un quorum fixé à 50 % + 1 des membres (article 12 des statuts), est légalement constituée et peut valablement délibérer.

-ooOoo-

Un dossier de réunion a été remis à chaque adhérent, après signature de la feuille de présence, comprenant :

- l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Le traité de fusion/absorption de Progazon par la SFG
- Les statuts de la SFG modifiés
- Le règlement intérieur de la SFG modifié

Après avoir accueilli et remercié de leur présence les participants, Jean-Marc Lecourt, le Président, les invite à passer à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour. Jean-Marc Lecourt, Président et Bénédicte Ratel, Directrice de la SFG présentent les différents documents qui sont portés à vote.

1 – Le traité de fusion-absorption de PROGAZON par la SFG

Depuis leur création, la Société Française des Gazons et l'Association pour la promotion des gazons de qualité, œuvrent dans le domaine des gazons.

Aujourd'hui, il est de notoriété que le gazon installé dans les régions urbaines, contribuent à la réduction du dioxyde de carbone, réduit la consommation d'énergie, et contribue à la réduction globale du réchauffement de la planète.

Egalement, les hommes souhaitent, par l'utilisation du gazon, consacrer du temps et des moyens à l'amélioration de leur cadre de vie et à la pratique de loisirs.

Ainsi, depuis des centaines d'années, le gazon joue un rôle essentiel dans la protection de notre environnement.

En considération d'un tel impact, l'activité des gazons en France constitue un marché.

L'ensemble des acteurs participant à la conception, à la création et à l'entretien des jardins et parcs privés et publics, des terrains de sport, des golfs, des hippodromes, des talus routiers, autoroutiers,



fluviaux et ferroviaires, a pris la mesure de l'importance de la protection de l'environnement tout en conservant le souci de maîtriser le coût de l'implantation et de l'entretien des surfaces engazonnées.

Dans un tel contexte, La Société Française des Gazon, a le dessein de constituer par son dynamisme, une force active de propositions à l'égard des pouvoirs publics de l'ensemble des acteurs intervenant sur le marché des gazons.

La Société Française des Gazon, constitue une entité regroupant les représentants de l'ensemble de la filière gazon : scientifique, techniciens et utilisateurs, en leur permettant de confronter en son sein, leur point de vue, de comparer leurs efforts et résultats, et de mettre en commun leur savoir-faire et expérience.

Totalement indépendante des considérations commerciales, La Société Française des Gazon renseigne, conseille, oriente et forme ses adhérents dans tous les domaines de l'activité des gazons.

En étroite collaboration avec les organismes officiels, La Société Française des Gazon, dans le dessein de vulgariser auprès des amateurs et professionnels, les règlements et essais officiels sur les gazons, apporte des réponses concrètes aux préoccupations des utilisateurs sur les types de gazon à planter en considération de leur utilisation et de leur implantation géographique.

De son côté, l'Association pour la promotion des gazons de qualité, a constaté une diminution de ses membres au cours de l'année 2019, résultant du transfert du cahier des charges Label Rouge Gazon n° 05/87 à un autre organisme de gestion.

L'Association pour la promotion des gazons de qualité s'est convaincue que La Société Française des Gazon, lui permettrait, grâce à l'apport des moyens de cette dernière ainsi que de ses adhérents, de dynamiser le collège, de pouvoir développer le cahier des charges PED (nouvelles utilisations, enherbement non-fourragère, végétalisation, ...), d'être légitimé par des professionnels autres que des semenciers, et de mieux communiquer en multipliant les canaux (réseaux sociaux, internet, salons, conférences, ...), en améliorant sa visibilité.

Par ces buts et missions, ainsi que par le partenariat déjà mis en place, La Société Française des Gazon considère que ses missions rejoignent celle de l'Association pour la promotion des gazons de qualité.

Elles ont décidé de mettre en commun, leurs moyens, tant administratif que logistique.

Projet résolution n°1 : L'Assemblée Générale valide le traité de fusion-absorption de Progazon par la SFG à compter du 1^{er} Janvier 2020

Nombre de votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – Adoption des nouveaux statuts de la Société Française des Gazons

Depuis 2009, les statuts et le règlement intérieur de la SFG n'ont pas évolué malgré les changements d'environnement et de modernisation nécessaires.

Afin de répondre principalement à la demande de fusion de PROGAZON qui souhaite nous rejoindre pour mieux évoluer, il est proposé les modifications mises en avant sur le projet.

Ce document a été discuté et approuvé lors du Conseil d'Administration du 8 Janvier 2020.

Projet résolution n°2 : L'Assemblée Générale ayant entendu les modifications apportées sur les statuts, les approuve dans leur ensemble, à compter du 1^{er} Janvier 2020

Nombre de votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – Adoption du nouveau règlement intérieur de la Société Française des Gazons

Dans la même optique que la refonte des statuts, la SFG a modifié dans son ensemble le règlement intérieur.

Ce document a été discuté lors du Conseil d'Administration du 8 Janvier 2020. Il a été ensuite validé par l'ensemble du Conseil d'Administration.

Projet résolution n°3 : L'Assemblée Générale ayant entendu les modifications apportées sur le règlement intérieur, l'approuve dans son ensemble, à compter du 1^{er} Janvier 2020

Nombre de votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.